



## Conversion indivision en copropriété

Par **Aurlesiane**, le 12/01/2015 à 21:21

Bonjour,

J'ai acheté avec ma soeur, le 13 décembre 2013, une maison dans laquelle nous avons réalisé des travaux.

Il s'agit d'une propriété indivise.

Après travaux, nous avons désormais chacun notre appartement (un en RDC et un à l'étage), une entrée distincte pour chaque appartement. Nous avons des parties communes, notamment le portail d'entrée pour les voitures, et l'allée qui mène aux places de stationnement.

Nous avons un terrain autour de la maison.

Jusqu'à présent, nous avons plus ou moins, entre nous, séparé tout ça (sans cloture) selon une disposition qui nous paraissait logique.

Aujourd'hui je souhaite vendre, mais ma soeur ne veut pas. Pour cette raison, je souhaite entreprendre la conversion de cette propriété indivise en copropriété, pour pouvoir librement vendre mon appartement, et la partie de terrain y adossé.

Je sais qu'il faut passer par un géomètre, puis par un notaire, mais je sais également qu'il faut faire 2 compteurs électrique et eau....

Voici mes questions :

- comment se passe la séparation avec le géomètre ? est-ce à nous de lui demander selon comment on veut diviser, ou est-ce lui qui propose, en fonction du terrain ? Prend-il en compte si l'un a un terrain tout plat, tandis que l'autre a un terrain tout pentu et inexploitable (dans la contrepartie financière qui en résulte éventuellement) ?
- comment se passe la venue d'EDF pour les compteurs ? Les travaux à réaliser sont-ils importants ? Est-il possible qu'ils détectent des problèmes de mise aux normes, et alors, d'augmenter les coûts ?
- combien peut coûter l'ensemble de ces opérations, et combien de temps cela peut prendre en tout ?

Est-il possible de prendre un notaire chacune, par la suite, ou devons-nous forcément avoir

le même ?

Désolée pour mes nombreuses questions mais je suis empêtrée dans une mauvaise situation et espère m'en sortir...

Merci de m'avoir lue

Cordialement

Auryan